

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 10 (1865)  
**Heft:** 4

**Artikel:** D'un dépôt fédéral de la guerre [suite]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-330523>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE

## SUISSE

dirigée par

MM. F. LECOMTE, lieut.-colonel fédéral; E. RUCHONNET, capitaine fédéral d'artillerie;  
E. CUENOD, capitaine fédéral du génie.

---

N° 4.                      Lausanne, le 15 Février 1865.                      X<sup>e</sup> Année.

---

**SOMMAIRE.** — D'un dépôt fédéral de la guerre (*suite*). — Des nouvelles armes à feu portatives. — A propos des rassemblements de troupes (*correspondance*). — Actes officiels. — Nouvelles et Chronique. — Avis.

**SUPPLÉMENT.** — REVUE DES ARMES SPÉCIALES.

---

### D'UN DÉPÔT FÉDÉRAL DE LA GUERRE.

(*Suite.*)

#### 3. *Les reconnaissances annuelles.* (1)

Les reconnaissances qui ont lieu chaque année peuvent déjà être considérées comme un commencement de l'institution du dépôt de la guerre; elles demeureront encore après son établissement la source la plus importante pour le complément des archives militaires.

Le dépôt de la guerre prêtera à ces reconnaissances tout son concours et mettra tout à leur disposition pour que les résultats en soient le plus fructueux possible.

La brigade chargée d'une reconnaissance ne pourra s'acquitter convenablement de cette tâche que si elle a recueilli déjà auparavant tous les renseignements nécessaires concernant le terrain qu'il s'agit de reconnaître, car sans cela elle s'occupera à recueillir des renseignements qui sont déjà connus, ou elle risquera de ne recueillir que des notions de peu d'importance, si, préalablement, la partie à reconnaître n'a été envisagée au point de vue géographique, militaire et stratégique.

La reconnaissance pourra enfin être inutile si l'on procède au levé de terrains dont nous possédons déjà de bonnes études.

Le bureau d'état-major fournira donc, pour l'époque fixée à la re-

(1) Ce n° 3 est un très bon chapitre. Toutefois quelques renseignements de plus sur cette commission du dépôt, qui se présente incidemment et à la sourdine comme adjointe au département militaire, ne manqueraient pas d'intérêt. Si l'on pouvait faire de ce nouveau rouage la commission supérieure de l'état-major et de l'armée, ce serait certes un excellent progrès à réaliser, et nous en parlerons plus loin.

connaissance, un résumé des notions puisées dans les archives concernant la section à reconnaître, comprenant :

- 1<sup>o</sup> Un résumé de la géographie militaire et de la position stratégique de la section à reconnaître ;
- 2<sup>o</sup> Les matériaux de description topographique soit tactique de la partie à explorer, de ses communications, positions, de ses cours d'eau, au moyen de copies et de dessins ; pour ces derniers, la photographie pourra être employée afin de reproduire les points les plus importants, et afin que les détails militaires puissent y être étudiés et examinés avec plus de soin ;
- 3<sup>o</sup> Des tableaux statistiques complétés autant que les matériaux existants auront permis de le faire. Ces tableaux seront vérifiés, s'il y a lieu, et complétés ;
- 4<sup>o</sup> Un résumé historique militaire des opérations qui ont eu lieu sur la section à reconnaître.

Le chef du dépôt devra non-seulement tenir à jour un contrôle de toutes les pièces contenues dans les archives, mais il annotera aussi avec soin ce qui manque à la collection et ce qui devrait être l'objet d'études.

Le Département militaire et la Commission du dépôt de la guerre fixeront, chaque fois, les parties qui devront faire l'objet d'une reconnaissance dans le courant de l'année.

Quelques-uns des officiers désignés pour prendre part à la reconnaissance seront convoqués au dépôt de la guerre avant qu'elle commence et s'y réuniront de nouveau pour achever et coordonner leur travail lorsque la reconnaissance sera terminée.

Les reconnaissances annuelles ont deux buts, savoir :

- a) L'investigation du pays au point de vue militaire ;
- b) Le développement des officiers de l'état-major dans les études stratégiques-tactiques.

Chaque reconnaissance portera son fruit dans ces deux sens, si même l'on ne cherche à obtenir qu'un des buts mentionnés ; il est indispensable pour le dépôt de la guerre que des reconnaissances aient lieu tout spécialement dans le premier.

#### 4. Rédaction de mémoires sur la défense nationale.

Les travaux du bureau d'état-major doivent avoir pour but de réunir une collection de mémoires concernant la défense territoriale de tout notre pays et d'arriver par-là à former une science spéciale ayant pour objet cette défense. (1)

(1) Voici donc des mémoires faits par des élèves, pour leur instruction, et dont la collection devra former une science spéciale ! — Très spéciale, en effet !

On doit favoriser tous les moyens qui sont propres à propager parmi les officiers d'état-major les connaissances qui y ont rapport et au nombre desquelles on peut mentionner spécialement l'enseignement pour l'état-major de la géographie militaire suisse. <sup>(1)</sup> Si l'état-major ne possède pas ces connaissances générales, il pourra arriver qu'en cas de guerre notre adversaire saura mieux profiter, à l'avantage de ses dispositions stratégiques, des circonstances géographiques de notre pays que nous-mêmes, et que pour avoir négligé cette étude importante, nous serons frustrés des avantages que tire un état-major bien instruit des circonstances géographiques du théâtre de la guerre. <sup>(2)</sup>

Chaque état-major des autres Etats connaît, non-seulement son propre territoire, mais aussi celui des pays avoisinants. <sup>(3)</sup> Il connaît les points importants à occuper, la signification et les avantages de telle ou telle ligne, l'influence de la forme et du genre de frontière, celle de la ligne des fleuves et des chaînes de montagnes, ainsi que des routes, des réseaux de chemins de fer et surtout des places fortifiées. <sup>(4)</sup>

<sup>(1)</sup> Nous ne saurions partager cet avis qu'avec mesure. La géographie militaire suisse peut faire sans doute l'objet d'un enseignement aussi attrayant qu'instructif, surtout quand il est donné par un aussi bon officier du génie que M. le lieutenant-colonel Siegfried. Mais c'est un peu de luxe pour nos officiers d'état-major, qui auraient tant d'autres choses plus utiles à apprendre et qu'ils ne peuvent pas apprendre par eux-mêmes. Le meilleur cours de géographie, la meilleure description géographique ne vaudra jamais un simple coup-d'œil jeté sur une bonne carte. Nous répétons que les cartes sont précisément faites pour dispenser d'une étude approfondie de la géographie, et soulager la mémoire d'une infinité de noms et de chiffres difficiles à retenir. Avoir des notions générales sur le pays, y être orienté; avoir en poche deux cartes à grande et plus petite échelle, savoir lire ces cartes et en tirer un petit croquis de circonstance, voilà toute la géographie militaire nécessaire à un officier d'état-major. S'il a de bons principes de stratégie et de tactique, cette géographie-là, secondée de quelques reconnaissances, lui suffira pleinement; s'il n'en a pas, ce n'est pas un cours méthodique de géographie militaire qui y suppléera.

<sup>(2)</sup> La Suisse savait, avant la publication de ce message, que toute opération de guerre doit être précédée de l'étude du terrain. C'est prescrit dans la plupart de nos ordonnances, règlements et instructions. C'est même un peu pour cela, présumons-nous, que la Confédération a fait faire l'atlas.

<sup>(3)</sup> Nous avons souvent remarqué au contraire que MM. les officiers d'état-major des pays avoisinants étaient beaucoup moins instruits en géographie que les nôtres. Malheureusement pour nous la géographie seule ne suffit pas à constituer la supériorité militaire d'un officier.

<sup>(4)</sup> Tous ces objets varient de valeur suivant les circonstances politiques et militaires du moment. On ne peut pas leur en donner une absolue; par conséquent les définitions militaires qu'on en fait d'avance sont fausses. Telle ligne de défense aujourd'hui devient ligne de communication demain, etc. On ne peut à cet égard que s'en référer aux principes de l'art militaire comme guides.

Il est notoire que l'on a peu fait chez nous jusqu'à présent touchant ce point important de l'art militaire ; que l'on cherche en vain des principes fixes à ce sujet, et que les avis de ceux qui en ont sont habituellement très divergents. (1)

Pour arriver à ce but, le dépôt de la guerre doit être chargé de l'analyse des mémoires et de leur élaboration, en tenant compte des circonstances actuelles. Il désignera les travaux qui restent à faire.

Le dépôt de la guerre ne peut pas élaborer les questions d'une manière définitive, (2) mais il est l'organe qualifié pour réunir les matières.

La dernière main doit être mise à la suite d'une discussion et de l'adhésion d'un grand nombre d'officiers compétents. (3)

Les premiers travaux portent sur les points suivants :

(1) Erreurs redoublées ! Si l'on parle de géographie, la Suisse a fait beaucoup, à preuve la belle carte Dufour, une foule de cartes cantonales, les *Gemaelde*, des manuels, des indicateurs, des dictionnaires en abondance, et jusqu'à l'introduction d'un cours de géographie dans les écoles d'état-major. — Quant aux problèmes d'art militaire soulevés par l'appréciation des réseaux de routes, des lignes, des frontières, des places, etc., nous ne sachions pas qu'en Suisse on ait moins fait qu'ailleurs. On n'a pas encore préparé, il est vrai, des recettes d'opérations prétendant à remplacer les autorités politiques et militaires du pays en temps de guerre, et l'on a eu raison. Mais quant aux principes ils existent en Suisse et y sont connus et pratiqués pour le moins autant qu'ailleurs. Ce sont ceux mis en honneur par les dernières grandes guerres, par les guerres de la Révolution et de l'Empire entr'autres, principes qui se datent essentiellement de Napoléon pour la stratégie, de Wellington, de Frédéric pour la tactique, principes développés depuis par de nombreux disciples et lieutenants de ces grands capitaines, principes exposés avec clarté et autorité par des militaires de renom fort connus en Suisse, bien plus, par deux Suisses surtout, par les généraux Jomini et Dufour, sans parler de l'archiduc Charles, de Masséna et à certains égards de Clausewitz qui ont guerroyé en Suisse et écrit sur la Suisse, et de tant d'autres ; principes qui sont passés de là dans nos règlements, dans nos ordonnances et dans nos instructions, ainsi que dans les cours de nos écoles et dans nos principales publications militaires. Que malgré cela il y ait encore des officiers réduits à chercher ces principes en vain, c'est ce que nous ne voulons malheureusement pas contester. Nous nous permettrons seulement de douter que ce soit le dépôt de la guerre, tel que l'entend le Message, qui les leur fasse jamais trouver.

(2) Il n'aurait vraiment plus manqué que cela, et que le dépôt, après tant de titres, prit encore celui d'oracle de Delphes ! Le seul fait qu'on a dû poser une telle réserve montre les rêveries et les écarts fondamentaux du projet.

(3) C'est juste le contraire qui devrait être posé comme règle. Le « grand nombre d'officiers compétents » ou tout au moins la commission du dépôt, devrait fixer les bases d'un travail ; une sous-commission conviendra pour élaborer le mémoire, et le dépôt y mettra la dernière main, c'est-à-dire le mettra au net, le recopiera, y joindra les annexes statistiques, techniques, topographiques convenables, les croquis, les autres mémoires analogues, formera le dossier en un mot de la question, puis le classera dans des cartons bien étiquetés.



La plupart des matériaux qui se trouvent aux archives ont été élaborés à une époque où le système des armes rayées et le transport par chemins de fer ne pouvaient exercer aucune influence quant au parti à tirer du terrain et aux dispositions stratégiques.

Une position, une ligne stratégique qui alors pouvaient être d'une grande importance, n'en ont plus aujourd'hui.

D'autres positions géographiques ont par contre gagné en importance.

De plus, les études existantes se basent sur les conditions de frontières antérieures. A la suite de la campagne française en Italie, et des changements de frontières qui en ont été la conséquence, nos rapports stratégiques, tant du côté de la France que vers l'Italie et l'Autriche, ont subi des modifications essentielles.

Un des travaux du bureau d'état-major consistera dans l'étude de la situation au point de vue des progrès réalisés dans les engins de guerre, dans les armes, les chemins de fer et les télégraphes, ainsi qu'en ce qui concerne les changements de frontière.

Nos montagnes les plus inaccessibles ont été ouvertes par les routes des Alpes; le principal but en était de renforcer la défense du pays. Or, si nous voulons que les grands avantages que ces moyens de communication améliorés peuvent nous procurer ne profitent qu'à nous et non pareillement à l'adversaire, il y a aussi à prendre des mesures militaires de nature à tenir ces lignes ouvertes pour nous, et à les fermer à l'ennemi. Pour déterminer les points les plus convenables, ainsi que les meilleurs moyens, il importe d'étudier à fond les conditions militaires géographiques, à quel effet le dépôt de la guerre devra fournir les matériaux.

Il nous reste encore l'importante question de savoir comment mettre, à l'aide de fortifications, la défense du pays à la hauteur des moyens d'attaque modernes.

Déjà avant l'introduction des armes rayées, maint officier compétent était de l'opinion que telle ou telle de ces fortifications offrait autant de chances à l'attaque qu'à la défense.

L'emploi des armes rayées a, depuis lors, notablement amoindri, sur divers points, l'importance des ouvrages existants.

A la faveur de la grande portée, l'artillerie d'attaque et même l'infanterie ont gagné les positions contre lesquelles on était précédemment défendu par la distance.

Tous les autres Etats s'occupent de résoudre la question de savoir quelles sont les modifications à apporter aux ouvrages existants pour les mettre en état de résister aux nouveaux moyens d'attaque, et (ainsi que l'Assemblée fédérale l'a déjà reconnu), nous ne pouvons,

pour notre part, nous abstenir de travailler à ces améliorations sans renoncer aussi au concours des moyens de défense des fortifications.

Or, avant que l'on puisse aborder seulement les études techniques, il est nécessaire de s'entendre préalablement sur la valeur stratégique des positions et sur leur influence quant aux opérations, si l'on ne veut pas occasionner des dépenses qui seraient aussi peu utiles pour la défense qu'onéreuses au fisc.

(A suivre.)

---

## DES NOUVELLES ARMES A FEU PORTATIVES.

Clarens, le 26 janvier 1865.

Mon cher Lecomte,

Vous avez bien voulu me demander les notes que j'ai communiquées le 16 courant aux officiers réunis aux Trois-Suisses. Je vous les envoie telles quelles. J'avais recueilli ces notes dans un but d'instruction personnelle; elles proviennent, en bonne partie, des excellents ouvrages de MM. de Plönnies et César Rüstow. Je n'ai fait que les classer et les accompagner de quelques appréciations, dans l'intention d'en faire le sujet d'une leçon spéciale de mon cours aux écoles de tir. Je ne vous donne donc point ceci comme un travail qui épuise la matière, cela peut tout au plus servir de base à une discussion plus approfondie de la question. Si vous croyez qu'à ce titre ces notes puissent intéresser quelques-uns de vos lecteurs, faites-en l'usage que bon vous semblera, et recevez l'assurance de mon affectueux dévouement.

W. VAN BERCHEM, lieut.-colonel.

L'idée du chargement par la culasse remonte aux premiers temps de l'emploi de la poudre et de l'introduction des armes à feu.

La forme générale de toute arme à feu, déterminée par le mode d'action de la poudre comme force motrice, est celle d'un tube solidement fermé à un bout. La charge se place au fond du tube, la balle recouvrant la poudre que l'on se réserve la faculté d'enflammer, par un procédé quelconque, au moment où le coup devra partir. La paroi postérieure et les parois latérales doivent présenter une résistance suffisante à l'action des gaz et ne leur offrir aucune issue; le tube doit avoir une longueur assez grande pour que la poudre soit entièrement consumée au moment où le projectile parvient à l'extrémité antérieure.

Il y aura donc deux méthodes possibles :